



Jeanne Delanoue

Institut de Formation d'Aides Soignants



DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

ACCESSIBLE EN FORMATION INITIALE
OU PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

OBJECTIFS

- Préparer les élèves à l'exercice du métier dans l'ensemble des dix compétences qu'il requiert.
- Accompagner les élèves se destinant au métier, dans l'acquisition des compétences professionnelles exigées dans les différents domaines d'activités, en formation théorique et pratique.
- Développer auprès des élèves les valeurs professionnelles nécessaires comme la bienveillance, l'empathie, la discrétion professionnelle, le respect et la curiosité...

LES MODALITÉS

- Parcours complet de 11 mois
- Apprentissage en 18 mois
- Parcours partiels en scolaire ou apprentissage



ars
Agence Régionale de Santé

**Région
PAYS DE LA LOIRE**

LES MISSIONS

L'AS exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier, défini par les articles R.4311-3 et R.4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier. Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner la personne dans les activités de la vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

LES POINTS FORTS



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- La sélection se fait sur dossier et entretien de motivation
- Etre à jour des vaccinations
- Pas de limite d'âge supérieur
- Pas de diplôme requis

COMMENT S'INSCRIRE ?

Le dossier d'inscription est à retirer à l'accueil de l'établissement ou à télécharger sur le site internet de l'établissement.